



# Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - [defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)

## Lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre

57, rue de Varenne - 75007 PARIS

Copie à *Monsieur le Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire 246,  
Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris*

**OBJET :** Projet éolien en mer, dit de St Nazaire, face à la Baie de Pornichet - La Baule - Le Pouliguen et la Prequ'île de Guérande – Le Croisic

**Demande de revue intégrale du projet pour des raisons environnementales, économiques, industrielles et touristiques**

Paris, le 19 juin 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le contexte de révision des conditions d'attribution des six premiers projets de parc éolien en mer français, il est à noter que ces contrats attribués en 2012 et 2014 n'ont pas encore donné lieu aux premiers travaux d'installation en mer, ce qui permet encore de prendre des décisions importantes sans subir la pression des coûts déjà engagés.

Les dernières années ont connu des évolutions significatives des techniques et des positionnements industriels qui ont totalement modifié l'équation économique des projets éoliens en mer en Europe.

Notre Collectif Défense de la Mer se préoccupe en particulier du complexe éolien offshore projeté au large de St Nazaire et de la Presqu'île de Guérande, face à la Baie de La Baule, classée parmi les plus belles baies du monde. Nous venons de tous horizons, sommes de sensibilités politiques variées, dans des domaines professionnels multiples, et parfaitement conscients des enjeux écologiques de notre pays et de notre planète. Notre opposition à ce projet se veut constructive depuis l'origine, en proposant un lieu d'implantation alternatif, restant dans la « zone propice » initialement identifiée, de moindre impact écologique et aussi moins coûteux.

Il n'est pas dans notre rôle de contester l'opportunité en 2012 de l'attribution de ce contrat, mais il nous semble pertinent de rappeler que la plupart des arguments de l'époque sont aujourd'hui caducs :

- ❖ L'ambition initiale de créer une **filière industrielle française** de l'éolien offshore est désormais, de fait, **abandonnée**. En effet, Alstom et Areva étaient à l'époque les deux industriels engagés pour la production de turbines de nouvelle génération ; ils ont été choisis dans les 6 contrats attribués en 2012 et 2014. Ces deux acteurs français ayant renoncé à conserver ces activités, il nous semble voir se reproduire ce qui s'est passé dans l'éolien terrestre, récemment critiqué par la Cour des comptes: les subventions à cette filière profitent essentiellement aux industriels étrangers.
- ❖ Le **montant élevé des contrats** devait permettre de financer un **transfert d'expertise vers la France** de la part des leaders européens, **qui n'aura pas lieu**. Ainsi, le consortium Eolien Maritime France retenu dans 3 projets était constitué à 60% d'EDF Energies Nouvelles et 40% du leader danois DONG, choisi pour son expertise dans l'éolien offshore et son réseau de sous-traitants en Europe. Dong a finalement cédé en 2016 sa participation dans le contrat au canadien Enbridge, spécialiste du transport de pétrole par oléoduc, qui reconnaissait alors "ces investissements très attractifs" du fait des prix de rachat garanti particulièrement élevés.



# Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - [defensedelamer@gmail.com](mailto:defensedelamer@gmail.com)

- ❖ Le **montant de la subvention publique** accordée à ces projets devient totalement **disproportionné**. La Cour des Comptes et la Commission de régulation de l'énergie rappelaient dernièrement que la charge publique de soutien à l'éolien offshore représenterait 2 milliards d'Euros par an pendant 20 ans, du fait d'un prix de rachat garanti supérieur à 200 EUR par MWh. Par comparaison, du fait de l'évolution des technologies depuis 10 ans, les contrats éoliens offshore sont actuellement attribués par les pays de l'Europe du Nord entre 50 et 80 EUR par MWh, et désormais même sans subvention publique (Pays-Bas, Allemagne).
- ❖ Le **bilan social** est **également dérisoire** : l'argument principal des attributaires français de ces projets devient la promesse de création de **15 000 emplois** pour cette nouvelle filière, sans que ce chiffre n'ait jamais été étayé, comme le montre aujourd'hui le cas de GE. Or celui-ci, rapporté aux 2 milliards de subvention publique consentis chaque année pendant 20 ans, révèle le coût prohibitif de ces projets : **chaque emploi** créé serait ainsi **subventionné** à hauteur de **130 000 EUR chaque année** par le contribuable pendant 20 ans. Assurément, nous pouvons trouver de biens meilleurs rendements sociaux aux investissements publics, y compris dans le développement d'énergies propres en France.
- ❖ **Enfin, ce projet éolien détruirait définitivement** une zone rocheuse extrêmement riche au plan de la vie sous-marine (c'est un lieu pour des championnats du monde de pêche), placée entre des zones Natura 2000. Pendant les travaux, non seulement l'activité de pêche (les homards du Croisic notamment) serait suspendue, mais aussi les dauphins et autres cétacés, nombreux sur ce banc, souffriraient considérablement de l'activité acoustique et la turbidité des eaux serait très fortement aggravée. Il importe aussi d'ajouter l'impact négatif sur le tourisme et notamment la fréquentation des grands hôtels de renommée mondiale.

Nous avons lors du débat public puis plus tard dans une réunion chez l'industriel, suggéré une autre zone d'implantation juste au-delà du Banc de Guérande mais toujours dans la zone « dite propice ». Cette zone plus éloignée des côtes, et donc d'un faible impact visuel, présente des fonds non vallonnés, contrairement au Banc de Guérande, ce qui faciliterait la pose des 120km de câbles inter-éoliennes. De plus, cette zone étant constituée de fonds sablo-vaseux et gravillons, elle permet d'éviter les creusements et d'utiliser des fondations de type gravitaire ou jacket, avec bien moins d'impact écologique. Malgré l'éloignement, le coût d'implantation en serait donc objectivement plus faible.

Malheureusement l'étude de cette solution, qui aurait en outre permis d'éviter les contentieux, nous a été constamment refusée non seulement par l'industriel mais surtout par le Préfet de Région sous le prétexte qu'on ne pouvait remettre en cause la zone d'implantation décidée, sans remettre en cause tout l'appel d'offres. On constate qu'aujourd'hui, le Gouvernement ne considère pas cette impossibilité, et qu'il serait opportun de reconsidérer la zone d'implantation.

En vous remerciant pour votre attention et vos décisions éclairées sur ce sujet, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, de croire à notre haute considération.

Pour le Collectif DLM,  
Le coordinateur : **Alain Doré**